

Mairie de Canly



21, rue des Écoles – 60680 CANLY
Téléphone : 03 44 83 97 72
accueil@canly.fr
www.canly.fr

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
17 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BONTEMPS Corinne, POUILLE Odile et Messieurs GUIBON Lionel, LARUE Christian, BOUCOURT Bruno, BODELOT Fernand, BONGARD Bruno, LESIEZKA Yoan LEROUX Laurent et LEDUC Robin.

Etaient absents excusés : Mesdames CLAVIER Thérèse (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel), MASSON Solène, DEBORDES Marie-Anaïs et Monsieur FORESTIER Franck.

Date de convocation et d'affichage : 10 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Quorum requis : 8

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Tarifs 2025 de location de la salle René BECUWE
3. Tarifs 2025 de location de la salle communale
4. Tarifs 2025 des concessions de cimetière, cases de columbarium et dispersion des cendres au jardin du souvenir
5. Participation financière 2025 pour la destruction des nids de guêpes ou frelons
6. Aides sociales facultatives 2025
7. Règlement intérieur 2025 de la bibliothèque municipale
8. Bail de la boulangerie
9. Maitrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Gare
10. Acquisition d'une chaudière pour les vestiaires sportifs – Demande de fonds de concours transition écologique
11. Procédure de reprise de concessions de cimetière – Demande de DETR
12. Procédure de reprise de concessions de cimetière – Demande de subvention départementale
13. Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de DETR
14. Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de subvention départementale

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Yoan LESIEZKA est désigné secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2025 de location de la salle René BECUWE.
Délibération n°20250117/01.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De fixer le montant des locations de la salle René BECUWE comme suit :

Pour 48 heures :

- Catégorie 1 : Extérieurs : 795€
- Catégorie 2 : Canlysiens : 390€
- Catégorie 3 : Associations de la commune : 380€ - gratuit 1 fois par an du 1^{er} octobre au 31 mars
- Catégorie 4 : Entreprises de Canly : 380€

A la journée, mardi ou jeudi :

- Catégorie 5 : Entreprises extérieures : 390€ ménage compris.

Suppléments :

- Location de la vaisselle : jusqu'à 100 couverts : 37€ ; de 100 à 150 couverts : 53€, de 151 à 200 couverts : 74€.

Les demandes de réservation concernant la vaisselle devront impérativement être déposées au secrétariat de mairie au minimum quinze jours avant la date de location. Le nombre de couverts devra également être précisé à cette même date et l'attestation d'assurance fournie.

- Nettoyage : 95€.
- Pénalités en cas de non-respect des horaires des états des lieux (tolérance de dépassement d'1 heure maximum) : 30€/jour
- Pénalités en cas de démontage de l'estrade : 500€

Conditions de paiement : le paiement par chèque ou par carte bancaire via le site du Trésor Public est à adresser directement à la trésorerie municipale de Compiègne après réception de l'avis à payer.

Un acompte de 50% sera demandé à la signature du contrat. Le solde ainsi que la location de vaisselle et, le cas échéant, la casse de vaisselle et/ou toute autre dégradation seront facturés à la restitution des clés.

Objet : Tarifs 2025 de la location de la salle communale.
Délibération n°20250117/02.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des locations de la salle communale :

Pour 24 ou 48 heures en week-end :

Personnes habitant Canly ou entreprises de la commune : 170€

Journée ou demi-journée en semaine : 50€

Location gratuite pour les différentes associations de la commune.

Suppléments :

- Location de la vaisselle : 32€.

Les demandes de réservation concernant la vaisselle devront impérativement être déposées au secrétariat de mairie au minimum quinze jours avant la date de location. Le nombre de couverts devra également être précisé à cette même date et l'attestation d'assurance fournie.

- Nettoyage : 53€.
- Pénalités en cas de non-respect des horaires des états des lieux (tolérance de dépassement d'1 heure maximum) : 30€/jour

Conditions de paiement : le paiement par chèque ou par carte bancaire via le site du Trésor Public est à adresser directement à la trésorerie municipale de Compiègne après réception de l'avis à payer.

Un acompte de 50% sera demandé à la signature du contrat. Le solde ainsi que la location de vaisselle et, le cas échéant, la casse de vaisselle et/ou toute autre dégradation seront facturés à la restitution des clés.

Objet : Tarifs 2025 des concessions de cimetière, cases de columbarium et dispersion des cendres au jardin du souvenir.
Délibération n°20250117/03.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal adoptent par 11 voix (10 membres présents et 1 pouvoir) les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Concession de cimetière : 50 ans : 368€.

Case de columbarium : 50 ans : 630€ - 25 ans : 420€. Plaque/nom : 105€

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit. Plaque/nom : 60€

Objet : Participation financière 2025 pour la destruction de nid de guêpes ou frelons.
Délibération n°20250117/04.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire pour l'année 2025 la participation financière de 45€ pour la destruction d'un nid de guêpes ou de frelons sur le territoire de Canly sur présentation de la facture acquittée. Cette participation financière concerne uniquement les particuliers. Les demandeurs devront joindre un RIB récent à la facture.

Objet : Aides sociales facultatives 2025.
Délibération n°20250117/05.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reconduire l'aide sociale facultative pour l'année 2025 à savoir :

1. Les cadeaux de naissance d'une valeur de 35 à 40€. Les parents devront en faire la demande en mairie l'année de naissance de l'enfant sur présentation d'un justificatif (extrait d'acte de naissance ou livret de famille).
2. Le stylo offert aux jeunes mariés d'une valeur de 22€.
3. Le bon d'achat de 55€ à valoir chez Carrefour aux jeunes diplômés, conditions particulières : habiter Canly, obtenir un CAP, BEP ou baccalauréat en juin 2025 (le bulletin de notes faisant foi). En cas de famille recomposée, il sera demandé une attestation sur l'honneur précisant le lien de parenté.

Les jeunes ayant déjà bénéficié de cette opération les années précédentes ne peuvent pas y prétendre. Les demandes sont à déposer avant le 30 septembre 2025 au secrétariat de mairie. Un justificatif de domicile du jeune, des parents ou des représentants légaux sera exigé.

4. Le dictionnaire aux élèves entrant en CM1 d'une valeur de 35 à 40€.
5. La calculatrice et la clé USB aux élèves entrant en 6^{ème} d'une valeur globale de 40€.

Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale 2025.
Délibération n°20250117/06.

Monsieur le Maire présente le bilan 2024 de la bibliothèque municipale :

- 90 personnes sont adhérentes à la bibliothèque municipale.
- 18 nouveaux inscrits (7 adultes et 11 enfants) en 2024.
- 72 adhérents ont été actifs en 2024 à titre individuel (hors scolaires)
- Le compteur de passage en bibliothèque indique 1561 personnes entrées sur l'année.

Il rappelle des modalités d'inscription bibliothèque :

- Une fiche RGPD à compléter avec les informations de base.
- Le règlement intérieur de la bibliothèque à signer.

Pour mémoire, l'adhésion à la bibliothèque est gratuite.

- 10 animations bibliothèque ont eu lieu pour les enfants de l'école sur 2024.
- La bibliothèque a organisé une animation pour le Téléthon autour de l'alphabet.

Elle regroupe environ 4 600 livres en fonds propre (y compris les périodiques) et 1281 livres qui sont prêtés par la MDO.

96 livres adultes et enfants ont été achetés cette année avec la subvention communale. Les sept abonnements en cours sont maintenus (six enfants et un adulte).

Deux échanges de 300 livres ont été effectués en avril et en octobre à la MDO de Senlis afin de renouveler les fonds en complément des livraisons « boîtes à livres » qui ont lieu tous les 15 jours hors vacances.

Il donne lecture du projet de règlement intérieur 2025.

Après en avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal décident par 11 voix POUR (11 membres présents et 1 pouvoir) d'approuver le règlement intérieur 2025 de la bibliothèque municipale dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération et maintiennent la gratuité de l'adhésion pour l'année 2025.

Objet : Bail de la boulangerie.
Délibération n°20250117/07.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pierre MOSCIPAN souhaite rouvrir la boulangerie de Canly.

Il propose de fixer les termes du bail selon les modalités suivantes :

- Un loyer mensuel de 1 176,38€ révisable annuellement correspondant d'une part à un local commercial situé 3 rue des Ecoles composé d'un magasin, d'une réserve, d'un laboratoire et d'un fournil et d'autre part à un appartement situé au 3 bis rue des Ecoles composé d'un rez-de chaussée avec salon, salle à manger, cuisine, débarras, WC et d'un

étage desservant trois chambres, une salle de bain, un WC et un grenier. Le tout est indivisible.

- Le loyer est payable mensuellement d'avance auprès du Trésor Public.
- Durée : 9 ans
- Destination : boulangerie, pâtisserie, supérette et habitation personnelle du preneur ou de l'un de ses collaborateurs.
- Dépôt de garantie : 1 terme de loyer

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal par 11 voix POUR (10 membres présents et 1 pouvoir):

- Décide de convenir d'un bail commercial avec Monsieur Pierre MOSCIPAN selon les termes exposés ci-dessus.
- Prend note qu'un constat d'huissier à la charge de la commune sera réalisé avant l'entrée dans les lieux et annexé au bail.
- Charge Monsieur le Maire de signer ledit bail à l'étude notariale de Maître Charlotte DENEUFBOURG, notaire à Estrées-Saint-Denis.
- Accorde une réduction de loyer aux preneurs correspond à 60 % du loyer durant 3 mois soit une réduction mensuelle de 705,83€ ramenant le loyer à 470,55€ TTC.

Objet : Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Gare.

Délibération n°20250117/08.

Monsieur le Maire indique que le réseau des eaux pluviales rue de la Gare est devenu obsolète et doit faire l'objet d'une réfection.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 11 voix (10 membres présents et 1 pouvoir)

- **Décident** d'accepter le devis n°GG5672/24 en date du 27 novembre 2024 de la société AREA d'un montant HT de 4 950,00€ soit 5 940,00€ TTC relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du réseau eaux pluviales rue de la Gare.
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Madame POUILLE demande quand aura lieu le démarrage des travaux. Monsieur le Maire répond après le vote du budget.

Objet : Acquisition d'une chaudière pour les vestiaires sportifs – Demande de fonds de concours transition écologique.
Délibération n°20250117/09.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

La chaudière des vestiaires sportifs est hors service.

Après consultation, il est proposé d'acquérir une chaudière à condensation à gaz présentant un classement énergétique de catégorie A. Ce type d'appareil est éligible au fonds de concours transition écologique de la CCPE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte le remplacement de la chaudière des vestiaires sportifs pour un montant HT estimé à 16 546,00€ soit 19 855,20€ TTC.**
- **Adopte le plan de financement suivant**

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Travaux	16 546,00	19 855,20	Fonds de concours CCPE	6 219,00
			Autofinancement	13 636,20
Total	16 546,00	19 855,20		19 855,20

- **Sollicite une aide 6 219,00€ auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées dans le cadre du fonds de concours transition écologique.**
- **Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.**

ADOPTÉ à l'unanimité.

Objet : Procédure de reprise de concessions de cimetière – Demande de DETR.
Délibération n°20250117/10

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT explique que la procédure de reprise de concessions de cimetière en état d'abandon lancée en 2023 arrivera à son terme cette année. Le second procès-verbal aura lieu en avril 2025

L'aboutissement de cette procédure permettra de réattribuer les emplacements des concessions abandonnées et contribuera au bon ordre du cimetière.

Selon les constatations effectuées lors du procès-verbal du 27 novembre 2023, **l'estimation des travaux est de 165 380,00€ TTC.**

Ce projet étant éligible à une aide de l'état, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la procédure de reprise de concessions de cimetière en état d'abandon**
- **Prend acte que le second procès-verbal sera réalisé en avril 2025**
- **Adopte le plan de financement suivant**

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Travaux	137 816,62	165 380,00	Etat	62 017,48
			Département	46 857,65
			Autofinancement	56 504,87
Total	137 816,62	165 380,00		165 380,00

- **Sollicite une aide de 62 017,48€ auprès de l'Etat correspondant à 45% du projet**
- **Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.**

ADOPTÉ à l'unanimité.

Objet : Procédure de reprise de concessions de cimetière – Demande de subvention départementale.

Délibération n°20250117/11

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT indique que la procédure de reprise de concessions de cimetière en état d'abandon lancée en 2023 prendra fin cette année au terme d'un second procès-verbal qui se tiendra en avril 2025.

Selon les constatations effectuées lors du procès-verbal du 27 novembre 2023, **l'estimation des travaux est de 165 380,00€ TTC.**

Ce projet contribue au maintien du bon ordre du cimetière, certaines tombes devant être sécurisées actuellement. Il est éligible à une aide du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la procédure de reprise de concessions de cimetière en état d'abandon**
- **Prend acte que le second procès-verbal sera réalisé en avril 2025**
- **Adopte le plan de financement suivant**

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Travaux	137 816,62	165 380,00	Etat	62 017,48
			Département	46 857,65
			Autofinancement	56 504,87
Total	137 816,62	165 380,00		165 380,00

- Sollicite une aide de 46 857,65€ auprès du département correspondant à 34% (taux communal) du projet.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Objet : Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de DETR.
Délibération n°20250117/12

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Le véhicule Peugeot Bipper nécessite d'être remplacé. Monsieur BOUCOURT propose l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire. Ce projet est estimé à 35 029,76€ TTC
- Adopte le plan de financement suivant

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Travaux	29 199,43	35 029,76	Etat	10 219,80€
			Département	8 800,00€
			Autofinancement	16 009,96€
Total	29 199,43	35 029,76		35 029,76

- Sollicite une aide de 10 219,80€ auprès de l'Etat correspondant à 35% du projet
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Objet : Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de subvention départementale.
Délibération n°20250117/13

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT fait part de l'état d'usure du véhicule Peugeot Bipper pour lequel un remplacement doit être envisagé. Dans le cadre d'une démarche éco responsable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est proposé d'acquérir un véhicule utilitaire électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire. Ce projet est estimé à 35 029,76€ TTC**
- **Adopte le plan de financement suivant**

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Travaux	29 199,43	35 029,76	Etat	10 219,80€
			Département	8 800,00€
			Autofinancement	16 009,96€
Total	29 199,43	35 029,76		35 029,76

- **Sollicite une aide de 8 800€ auprès du département correspondant à 44% (taux communal bonifié de 10%) du projet plafonné à 20 000€ HT.**
- **Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.**

ADOPTÉ à l'unanimité.

Informations :

- Le bilan 2024 de la fréquentation de l'accueil périscolaire et de la cantine a été présenté lors du dernier copil. On note une hausse des effectifs de fréquentation avec plus de 40 enfants accueillis le midi et 32 le soir.
La création d'un centre aéré est envisagée sur les 3 semaines de juillet. Un courrier et un sondage vont prochainement être adressés aux parents d'élèves du groupe scolaire. Le centre de loisirs sera réservé prioritairement aux enfants habitant la commune. Les enfants extérieurs au village seront accueillis sous réserve de place et avec un tarif plus élevé. L'inscription se fera à la semaine et payable d'avance. Le repas et le goûter seront fournis par les parents.
Le centre concernera les enfants scolarisés jusqu'en CM2.
Le coût pour la commune est estimé à 8 000€ (participation des parents et aides déduites).
- Madame POUILLE transmet les remerciements de Madame pour le colis offert aux aînés.

La séance est levée à 20H30

Le Maire

Lionel GUIBON

Le secrétaire de séance

Yoan LESIEZKA